

l'EAD comme alternative à la suspension du permis

L'expérimentation se poursuit



l'EAD comme alternative à la suspension du permis

ÉTHYLOTTEST ANTI-DÉMARRAGE

Emmanuel Barbe dans le Finistère aux côtés du préfet et des forces de l'ordre pour la mise en place de l'EAD comme alternative à la suspension du permis

Le 24 octobre, Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière, s'est rendu dans le Finistère pour une action d'information et de prévention sur l'éthylotest anti-démarrage (EAD) aux côtés du préfet du département, Pascal Lelarge, et des forces de l'ordre. Les gendarmes ont effectué des contrôles routiers en leur présence ce qui a permis une présentation pratique de l'EAD comme alternative à la suspension du permis de conduire. Depuis le 1er décembre 2017, le département du Finistère (comme les départements de la Drôme, de la Marne et du Nord) expérimente déjà l'EAD préfectoral sur proposition de la commission médicale du permis de conduire. Depuis mi-septembre, l'installation d'un EAD comme alternative à la suspension du permis de conduire y est également possible, à la charge complète du contrevenant. Dans ce nouveau dispositif, le préfet a la possibilité, après le contrôle d'un conducteur présentant une alcoolémie supérieure à 0,8 g/l de sang/0,4 mg/l d'air expiré (et inférieure à 1,8g/l de sang/0,9 mg/l d'air expiré), de l'obliger à ne conduire que des véhicules équipés d'un EAD, et, ce, pour une durée pouvant aller jusqu'à six mois. Le tribunal pourra décider de prolonger cette obligation, pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Cette mesure qui intervient très rapidement et à la place de la suspension du permis de conduire permet ainsi à des contrevenants non récidivistes de pouvoir continuer à conduire et de conserver leur activité professionnelle. Le Finistère compte actuellement 5 centres agréés pour l'installation des EAD. « Sur 4 000 suspensions de permis de conduire par an dans le Finistère, 3 000 sont prononcées pour alcoolémie au volant », a rappelé le préfet Pascal Lelarge.